

Temps estimé	Groupe	Formateur(s)
3 jours	MIN. 6 participants MAX. 15 participants	Pompier professionnel

1. Rappel du contexte

L'arrêté royal du 15 décembre 2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise invite tout employeur à dresser le cadre de l'organisation des premiers secours dans l'entreprise et notamment de former, au brevet de secouriste, un nombre suffisant de travailleurs.

CEFOVERRE détient l'agrément du Service Public Fédéral pour délivrer ce brevet de premier secours. Outre le cadre légal, CEFOVERRE a adapté sa formation au secteur verrier en approfondissant les risques associées aux brûlures, aux coupures, aux écrasements ou encore aux troubles musculosquelettiques auxquelles sont exposées les travailleurs du secteur.

2. Public cible

Les personnes de l'entreprise qui sont chargés d'assurer la fonction de secouriste.

3. Objectifs de la formation

Les principes de base

- comprendre le rôle du secouriste ainsi que les indications pour l'utilisation du matériel disponible et la nécessité d'enregistrer les incidents et les actions (cadre légal inclus)
- se rendre compte de l'importance de l'hygiène de base dans les procédures de premiers secours
- analyser correctement la situation et les circonstances, pour alerter et agir d'une façon aussi sûre, rapide et efficace que possible dans une situation d'urgence

- connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation, et les procédures de dégagement et d'évacuation des victimes

Soutenir les fonctions vitales

- administrer les premiers secours à une victime inconsciente d'une façon sûre, rapide et efficace (inclus une victime atteinte de convulsions)
- administrer les premiers secours d'une façon rapide et efficace à une victime en proie à des suffocations (inclus une obstruction des voies respiratoires)
- reconnaître l'état d'une victime ayant une douleur dans la poitrine
- pratiquer la réanimation cardiovasculaire rapidement et efficacement (Directives de réanimation de base du Conseil de Réanimation européen et si nécessaire, la DAE)

Anomalies rencontrées en milieu industriel

- reconnaître les signes d'une affection grave (ex.: atteinte du système circulatoire ou du système nerveux, empoisonnement) et appliquer les principes généraux des premiers secours
- être en mesure de dispenser les premiers secours corrects lors de : hémorragies, lésions à la peau, lésions et traumatismes aux os, aux muscles et aux articulations, blessures à la tête (y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres), brûlures, blessures aux yeux, y compris les cas où il faut rincer

4. Contenu de formation

- Législation en vigueur et rôle du secouriste
- L'organisation des services médicaux et les règles d'intervention
- Analyse de la situation : bilans primaire et secondaire
- Sécurité et hygiène
- Administration des premiers secours
- Préparation de l'évacuation
- Réanimation cardio-pulmonaire et usage du défibrillateur
- Gestion des brûlures en milieu industriel
 - Les types de brûlure : thermiques, électriques, chimiques
 - Diagnostic et interventions : les premiers soins
 - Les « grand brûlés »
 - Victimes multiples
 - La catastrophe de grande ampleur
 - Matériel de premiers soins adaptés à votre entreprise



L'UNION EUROPEENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

CEFOVERRE ASBL

Zoning Industriel Jumet | 1^{re} Rue 6 | 6040 Jumet | Tél. +32 (0)71 27 29 00 | Fax +32 (0)71 27 29 19
info@cefoverre.be | www.cefoverre.be | CBC : 732-0160364-74 | T.V.A. : BE0 474.150.747

- Traumatismes musculo-squelettiques en milieu industriel
 - Traumatisme des os et/ou de la colonne vertébrale
 - Tendons et/ou membres sectionnés
 - Traumatismes au yeux
 - Matériel indispensable et recommandé
 - Mesures de prévention
- Gestions des malaises, allergies
- Gestion des empoisonnements
- Autres situations d'urgence

5. Modalités pratiques

5.1. Matériel pédagogique

Différentes trousse de secours

Mannequins

Défibrillateur DEA

5.2. Évaluation

Une évaluation écrite et un examen pratique (réanimation cardio-pulmonaire) permettent la délivrance du brevet de secourisme industriel.